

LE PRIX-COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XIV

MONTRÉAL, VENDREDI 24 AOUT, 1894

No 26

ÇA ET LA

La protection n'est justifiable, dit un de nos confrères qui est énergiquement protectionniste, qu'en autant que la surélévation du coût des articles protégés, pour le consommateur, est compensée par les avantages dérivant de la fabrication de ces articles dans le pays. Pour parler plus clairement, il faut que l'augmentation du prix des marchandises par suite de la protection soit compensée par l'augmentation de la somme de salaires payés aux ouvriers à qui la protection assure ainsi une occupation et que le nombre de ces ouvriers soit suffisant pour que leur consommation augmentée contre-balance, dans l'économie générale, la hausse du prix des marchandises.

Cette théorie est très juste, mais elle ne s'applique pas très bien à certains détails de la protection dont nous jouissons. Il est en effet difficile de comparer avantageusement l'augmentation du prix du sucre, à la faveur de la protection, avec l'avantage qui résulte de l'emploi donné à un millier d'ouvriers. Ah ! si l'on voulait protéger l'industrie du sucre de betterave, qui peut donner de l'emploi à la moitié de la population agricole du Canada, le résultat de l'application de la règle précitée serait bien différent.

La présence à Montréal, la semaine dernière, des ingénieurs attachés au service des pompes à incendie, aux États-Unis et au Canada, et, cette semaine, des marins des équipages des navires de guerre anglais, a donné à notre population l'occasion de prouver qu'elle sait apprécier les services de ceux qui la défendent, soit contre l'incendie, soit contre l'ennemi : Et si nous avons accueilli avec une généreuse hospitalité ceux qui nous défendent contre les attaques du feu, nous recevrons avec une égale chaleur ceux qui ont pour mission de protéger notre commerce et d'assurer la paix entre nous et nos voisins.

Un de nos confrères anglais a commencé une vigoureuse campagne contre le corps des agents secrets ou détectives de la police municipale, qu'il accuse de négliger complètement leurs devoirs. Il est certain que nombre de cas de vol restent impunis, et que très rarement les marchandises volées sont rendues à leur propriétaire. La faute en est probablement à l'insuffisance du nombre du personnel ; mais les contribuables seraient plus satisfaits si une enquête sérieuse et minutieuse démontrait que le personnel actuel a fait tout ce qu'on pouvait raisonnablement lui demander. Ils sauraient alors insister auprès des autorités pour obtenir une augmentation du nombre des gardiens de la paix publique. Le corps des détectives paraît cependant, à première vue, avoir besoin de plus que cela ; on y est trop indépendant les uns des autres et l'autorité du chef semble tout-à-fait nominale. Tout en reconnaissant que ces officiers ont besoin d'une grande liberté dans leurs mouvements, nous croyons qu'ils rendraient beaucoup plus de services si, au lieu d'agir isolément, et de leur propre initiative, dans les causes qui leur sont confiées, ils obéissaient à une direction supérieure qui concentrerait les renseignements recueillis, les coordonnerait et en ferait jaillir les indications utiles pour arriver à un résultat pratique.

Dans une étude publiée par la *Presse* de samedi dernier sur la proposition de subventionner une ligne directe de navigation entre le Canada et la France, notre confrère demande que l'on exige de la ligne à subventionner un service s'étendant à tout le littoral maritime de la France, de Dunkerque à la Pointe St Mathieu, sur la Manche ; de la Pointe St Mathieu à Bayonne sur l'Atlantique et de Port Vendres à Nice sur la Méditerranée. Il serait, certes, fort à désirer que nous eussions des communications avec les principaux ports français de ces trois mers ;

mais est-il raisonnable de demander autant à une compagnie qui devra, d'abord, se préoccuper de créer un échange de fret entre les deux pays ?

Nous nous contenterions bien, pour commencer, du Havre ou du Dunkerque, comme port d'attache, avec les facilités que donne le cabotage pour les communications entre ces ports et ceux de l'Atlantique. Nos exportations pourraient rayonner du Havre sur St Nazaire et Bordeaux, si elles y trouvaient un marché. Nos importations sont déjà pourvues de ce côté par la ligne Thompson dont le service non subventionné mérite qu'on lui évite une concurrence subventionnée. Cette et Marseille sont un peu trop loin de notre champ d'action, et il vaut mieux les laisser en dehors de nos calculs en attendant l'achèvement du canal de l'Entre-deux-mers.

Un service comme le demande le confrère ne pourrait guère être fourni que par la Compagnie Transatlantique, les Messageries Maritimes ou les Chargeurs Réunis et nous croyons qu'il y a peu de probabilité de voir ces puissantes compagnies étudier seulement la question.

A propos du succès de l'emprunt de \$2,000,000 de la ville de Montréal, personne n'a encore relevé la contradiction qui existe entre ce succès et la prédiction de MM. Hurteau et Blake, que la restriction du pouvoir d'emprunter de la cité allait ruiner son crédit. La législation, faisant droit à la demande des propriétaires fonciers et des banquiers, a limité le pouvoir d'emprunter à 15 p. c., de la valeur de la propriété imposable et cependant le crédit de Montréal est meilleur que jamais. C'est bien ce que nous avons prévu.

Nous rappelons à nos abonnés que le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.